



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

19 juin 2018

## AVIS II/23/2018

relatif aux six projets de règlements grand-ducaux pour la mise en œuvre du projet de loi portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours – Dossier parlementaire n°6861

..... AVIS .....

Par lettre du 22 février 2018, Monsieur Laurent Deville, Premier Conseiller de Gouvernement, pour le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Dan Kersch, a soumis six projets de règlements grand-ducaux sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés (CSL).

1. Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités du congé spécial dans l'intérêt des pompiers volontaires.

Dans le cadre du congé spécial dans l'intérêt des pompiers volontaires, le présent projet définit les activités de formation, les personnes qui assument les devoirs de représentation ainsi que les modalités de paiement des salaires aux agents du secteur privé ainsi que des indemnités pour les personnes qui exercent une activité professionnelle indépendante.

**La CSL tient à souligner que l'organisation des cours de formation n'est pas toujours compatible avec le nombre de jours de congé spécial par an pour les volontaires. Force est de constater que la plupart des formations s'étendent au-delà des 7 jours de congé spécial par an de sorte que les volontaires sont souvent dans l'impossibilité de suivre de telles formations. Voilà pourquoi la CSL revendique soit une augmentation du congé spécial annuel soit une réorganisation des formations qui tiennent compte du congé spécial annuel actuel de sept jours.**

2. Projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et modalités de remboursement des assurances complémentaires aux pompiers volontaires.

Le CGDIS peut rembourser jusqu'à la hauteur de cinquante pour cent les paiements effectués par le pompier volontaire lors de la souscription d'une pension complémentaire dans le cadre du régime de la prévoyance-vieillesse ou d'une assurance maladie privée complémentaire. Le présent avant-projet vise à fixer le cadre détaillé des mécanismes de remboursement et les conditions d'éligibilité.

3. Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'obtention d'un agrément pour un organisme formateur en matière de secours.

Il précise les conditions suivant lesquelles un organisme formateur peut obtenir un agrément du ministre.

4. Projet de règlement grand-ducal déterminant les communes qui composent les zones de secours.

Il définit pour chaque commune le groupement, ainsi que la zone de secours auxquels elle appartient.

5. Projet de règlement grand-ducal sur les associations et organisations de secours agréés.

Il précise les conditions suivant lesquelles ces associations et organismes de secours obtiennent un agrément du ministre.

6. Projet de règlement grand-ducal relatif à l'organisation opérationnelle et aux règles du commandement des opérations de secours, à la participation d'organismes publics et privés, des associations et organismes agréés et des services d'incendie des entreprises et usines publiques et privées aux opérations de secours, aux actions résultant du déclenchement d'un plan d'intervention des secours ou de soutien aux populations en matière de sécurité civile.

Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet de définir les grands principes de l'organisation opérationnelle et des règles du commandement des opérations de secours. Ceux-ci seront ensuite et conformément au second alinéa de ce même article du projet de loi, précisés dans le règlement opérationnel du CGDIS.

7. La Chambre des salariés n'a pas d'autres observations à formuler.
  8. La CSL marque son accord aux projets de règlements grand-ducaux sous rubrique.
- 

Luxembourg, le 19 juin 2018

Pour la Chambre des salariés,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and lines, representing Norbert Tremuth.

Norbert TREMUTH  
Directeur

A blue ink signature in a cursive style, representing Jean-Claude Reding.

Jean-Claude REDING  
Président

L'avis a été adopté à l'unanimité.